

**Dix-huitième session**

La Haye, 2-7 décembre 2019

**Projet de budget-programme
de la Cour pénale internationale pour 2020****Additif****I. Introduction**

1. Conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de la Cour pénale internationale (« la Cour »), les hypothèses budgétaires pour 2020 ont été élaborées et convenues par les organes de la Cour sur la base des activités judiciaires et de poursuite prévues pour l'année à venir pour lesquelles il a été possible d'établir des estimations avant la date de présentation du projet de budget-programme pour 2020.

2. Le projet de budget-programme pour 2020 de la Cour a été soumis le 12 juillet 2019. Cette date a coïncidé avec l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan*, qui s'est tenue du 8 au 17 juillet 2019. Le 30 septembre, la Chambre préliminaire a rendu une décision confidentielle confirmant les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées à l'encontre d'Al Hassan et a renvoyé l'affaire en procès. La publication de cette décision a eu lieu après la soumission du projet de budget-programme et avant la session de l'Assemblée des États Parties de décembre 2019.

3. Étant donné que cette décision entraîne une augmentation des ressources requises pour 2020 au titre des activités d'appui judiciaire, et conformément à la règle 3.5*bis* du Règlement financier et règles de gestion financière de la Cour¹, la Cour soumet au Comité du budget et des finances un additif au projet de budget-programme présentant les conséquences budgétaires de cette évolution qui ont pu être estimées avec précision à ce stade et le niveau de ressources approprié, pour une augmentation d'un montant total de **230,7 millions d'euros**.

II. Conséquences financières

4. Le présent additif au budget a été élaboré en tenant compte des besoins en ressources en lien avec l'affaire *Al Hassan* définis dans le projet de budget-programme pour 2020. Il contient les estimations des incidences financières qu'il est aujourd'hui possible d'établir avec précision. Le 30 septembre 2019, la Chambre préliminaire a rendu une décision confidentielle confirmant les charges portées à l'encontre d'Al Hassan ; les conséquences de cette décision se limitent aux activités aujourd'hui considérées comme nécessaires, en particulier concernant la défense de l'accusé. Les autres activités pouvant être requises par la suite, pour lesquelles il est actuellement impossible d'établir des

¹ Voir Règlement financier et règle de gestion financière de la Cour pénale internationale.

estimations précises, ne sont pas incluses (par exemple, le nombre de témoins qui comparaitront devant la Cour).

5. À ce jour, les ressources additionnelles requises à la suite de ce fait nouveau représentent une augmentation totale de 230,7 milliers d'euros pour le Greffe.

6. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les ressources additionnelles correspondent à des services de conseils pour la Défense.

Tableau 1. Ressources additionnelles au projet de budget-programme correspondant à l'appui au procès dans l'affaire *Al Hassan* (milliers d'euros)

<i>Grand Programme III : Greffe</i>	<i>Budget proposé pour 2020</i>
Conseils pour la Défense	230,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>230,7</i>
Total	230,7

III. Description des ressources nécessaires

7. L'analyse du projet de budget-programme de la Branche judiciaire pour 2020 montre que la confirmation des charges n'aura aucune incidence budgétaire sur les estimations. Étant donné que la Branche judiciaire avait prévu d'absorber tous les coûts liés au procès *Al Hassan*, aucune nouvelle ressource n'est demandée.

8. Le Bureau du Procureur estime lui aussi que la confirmation des charges n'aura aucune incidence budgétaire sur le projet de budget le concernant. L'affaire en étant bientôt au stade du procès, l'équipe du Mali prévoit de se concentrer sur les aspects de l'affaire liés aux poursuites. La confirmation des charges n'a aucune conséquence sur la taille de l'équipe affectée à l'affaire telle qu'elle est prévue dans le projet de budget-programme pour 2020.

9. Le Greffe étant l'organe responsable des aspects non judiciaires de l'administration et du service de la Cour, son budget est établi en fonction du niveau d'appui nécessaire. Le projet de budget-programme prévoit déjà des activités d'appui, en particulier des opérations sur le terrain, dont l'exécution ne dépend pas de la confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan*. Outre ces ressources, les activités en première instance actuellement prévues pour 2020 entraînent une augmentation des besoins du Greffe en conseils juridiques. Cette augmentation des ressources hors personnel est décrite ci-après.

A. Grand Programme III : Greffe

1. Ressources hors personnel (230,7) milliers d'euros

Conseils pour la Défense (230,7) milliers d'euros

10. Un total de 230,7 milliers d'euros est nécessaire pour financer les honoraires juridiques et les dépenses mensuelles de l'équipe chargée de défendre *Al Hassan* pendant le procès, conformément à la politique en matière d'aide judiciaire². Les hypothèses du projet de budget-programme pour 2020 prévoient des ressources pour la défense dans le cadre de l'affaire *Al Hassan* au stade de l'appel. Le montant additionnel a été calculé en tenant compte de la composition de base de l'équipe affectée au procès, des crédits supplémentaires préalablement accordés, et en déduisant les ressources déjà estimées dans le projet de budget-programme pour 2020. En d'autres termes, le présent additif ne donne pas le montant total des coûts liés à l'équipe chargée de la défense pendant les procédures judiciaires prévues en 2020, mais complète les ressources déjà définies dans le projet de budget-programme afin de répondre aux besoins de la défense pendant cette phase des procédures.

² Voir Document d'orientation unique du Greffe sur le système d'aide judiciaire de la Cour, ICC-ASP/12/3.

Tableau 2. CPI : Budget proposé pour 2020

CPI	Budget approuvé pour 2019	Budget proposé pour 2020	Additif	Écart actualisé		Estimations actualisées
				Montant	%	
Juges	5 662,1	5 516,9	-	(145,2)	(2,6)	5 516,9
Administrateurs	60 752,2	61 591,8	-	839,6	1,4	61 591,8
Agents des services généraux	25 356,6	26 074,6	-	718,0	2,8	26 074,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>86 108,8</i>	<i>87 666,4</i>	<i>-</i>	<i>1 557,6</i>	<i>1,8</i>	<i>87 666,4</i>
Personnel temporaire	17 126,6	17 570,7	-	444,1	2,6	17 570,7
Personnel temporaire pour les réunions	978,7	276,4	-	(702,3)	(71,8)	276,4
Heures supplémentaires	299,3	223,5	-	(75,8)	(25,3)	223,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>18 404,6</i>	<i>18 070,6</i>	<i>-</i>	<i>(334,0)</i>	<i>(1,8)</i>	<i>18 070,6</i>
Voyages	6 152,5	6 354,6	-	202,1	3,3	6 354,6
Représentation	29,0	28,0	-	(1,0)	(3,4)	28,0
Services contractuels	4 002,9	4 097,2	-	94,3	2,4	4 097,2
Formation	1 000,7	1 058,4	-	57,7	5,8	1 058,4
Consultants	667,5	560,8	-	(106,7)	(16,0)	560,8
Conseils pour la Défense	3 487,8	3 247,5	230,7	(9,6)	(0,3)	3 478,2
Conseils pour les victimes	1 101,3	1 300,0	-	198,7	18,0	1 300,0
Frais généraux de fonctionnement	14 857,3	16 403,0	-	1 545,7	10,4	16 403,0
Fournitures et accessoires	1 175,5	1 253,7	-	78,2	6,7	1 253,7
Matériel, dont mobilier	1 900,0	1 382,6	-	(517,4)	(27,2)	1 382,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>34 374,5</i>	<i>35 685,8</i>	<i>230,7</i>	<i>1 542,0</i>	<i>4,5</i>	<i>35 916,5</i>
Total	144 550,0	146 939,7	230,7	2 620,4	1,8	147 170,4

Tableau 3. Grand Programme III : Budget proposé pour 2020

Grand Programme III Greffé	Budget approuvé pour 2019	Budget proposé pour 2020	Additif	Écart actualisé		Estimations actualisées
				Montant	%	
Administrateurs	27 547,0	27 710,0	-	163,0	0,6	27 710,0
Agents des services généraux	18 708,6	19 108,4	-	399,8	2,1	19 108,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>46 255,6</i>	<i>46 818,4</i>	<i>-</i>	<i>562,8</i>	<i>1,2</i>	<i>46 818,4</i>
Personnel temporaire	3 759,2	3 645,4	-	(113,8)	(3,0)	3 645,4
Personnel temporaire pour les réunions	811,6	189,3	-	(622,3)	(76,7)	189,3
Heures supplémentaires	261,3	209,5	-	(51,8)	(19,8)	209,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>4 832,1</i>	<i>4 044,2</i>	<i>-</i>	<i>(787,9)</i>	<i>(16,3)</i>	<i>4 044,2</i>
Voyages	2 020,5	2 058,2	-	37,7	1,9	2 058,2
Représentation	5,0	4,0	-	(1,0)	(20,0)	4,0
Services contractuels	2 707,7	2 785,5	-	77,8	2,9	2 785,5
Formation	610,0	642,8	-	32,8	5,4	642,8
Consultants	467,5	260,8	-	(206,7)	(44,2)	260,8
Conseils pour la Défense	3 487,8	3 247,5	230,7	(9,6)	(0,3)	3 478,2
Conseils pour les victimes	1 101,3	1 300,0	-	198,7	18,0	1 300,0
Frais généraux de fonctionnement	12 385,9	12 645,5	-	259,6	2,1	12 645,5
Fournitures et accessoires	1 067,8	1 146,0	-	78,2	7,3	1 146,0
Matériel, dont mobilier	1 710,0	1 192,6	-	(517,4)	(30,3)	1 192,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>25 563,5</i>	<i>25 282,9</i>	<i>230,7</i>	<i>(49,9)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>25 513,6</i>
Total	76 651,2	76,145,5	230,7	(275,0)	(0,4)	76 376,2

Tableau 4. Programme 3300 : Budget proposé pour 2020

3300 Direction des services judiciaires	Budget approuvé pour 2019	Budget proposé pour 2020	Additif	Écart actualisé		Estimations actualisées
				Montant	%	
Administrateurs	11 932,9	11 744,3	-	(188,6)	(1,6)	11 744,3
Agents des services généraux	5 047,0	4 961,6	-	(85,4)	(1,7)	4 961,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>16 979,9</i>	<i>16 705,9</i>	<i>-</i>	<i>(274,0)</i>	<i>(1,6)</i>	<i>16 705,9</i>
Personnel temporaire	1 434,1	1 271,4	-	(162,7)	(11,3)	1 271,4
Personnel temporaire pour les réunions	705,2	189,3	-	(515,9)	(73,2)	189,3
Heures supplémentaires	15,0	15,0	-	-	-	15,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 154,3</i>	<i>1 475,7</i>	<i>-</i>	<i>(678,6)</i>	<i>(31,5)</i>	<i>1 475,7</i>
Voyages	365,5	324,3	-	(41,2)	(11,3)	324,3
Représentation	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1 022,7	1 236,7	-	214,0	20,9	1 236,7
Formation	91,5	91,1	-	(0,4)	(0,4)	91,1
Consultants	385,5	227,8	-	(157,7)	(40,9)	227,8
Conseils pour la Défense	3 487,8	3 247,5	230,7	(9,6)	(0,3)	3 478,2
Conseils pour les victimes	1 101,3	1 300,0	-	198,7	18,0	1 300,0
Frais généraux de fonctionnement	6 124,9	6 516,0	-	391,1	6,4	6 516,0
Fournitures et accessoires	353,5	338,5	-	(15,0)	(4,2)	338,5
Matériel, dont mobilier	1 306,0	760,0	-	(546,0)	(41,8)	760,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>14 238,7</i>	<i>14 041,9</i>	<i>230,7</i>	<i>33,9</i>	<i>0,2</i>	<i>14 272,6</i>
Total	33 372,9	32 223,5	230,7	(918,7)	(2,8)	32 454,2